

16 AOÛT 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 16 août 2022 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Madame Karine Paiement étant absente, madame Marie-Ève Boutin agit à titre de mairesse suppléante et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 18h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Nathalie Boucher, au poste no 1
Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
Madame Mylène Therrien, au poste no 5
Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2022-08-241

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Avis de motion et projet de règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 \$ et un emprunt de 1 662 687 \$ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

16 AOÛT 2022

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-08-242

3.1. Avis de motion et projet de règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 \$ et un emprunt de 1 662 687 \$ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

Monsieur Bruno Martel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 \$ et un emprunt de 1 662 687 \$ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux.

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'emprunt et de remboursement de cet emprunt pour permettre au conseil de réaliser les travaux de réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux se trouvant sous ce chemin.

ADOPTÉE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 18h03

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-08-243

Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h03.

ADOPTÉE

Marie-Ève Boutin, mairesse suppléante

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière